

Note à l'attention des candidats Baccalauréat professionnel ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGEES 1ère session 2024

(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note concerne les candidats suivants :

- Scolaires dans un établissement privé hors contrat,
- En enseignement à distance,
- Apprentis dans un CFA ou en section d'apprentissage non habilité,
- En formation professionnelle continue dans un établissement privé,
- Justifiant de 3 années d'activité professionnelle.

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.

Les articles D. 337-51 0 D. 337-94 du code de l'éducation portent réglementation générale du Baccalauréat professionnel.

L'arrêté du 22 juillet 2019 porte création de la spécialité « Animation – enfance et personnes âgées » du baccalauréat professionnel et fixe ses modalités de délivrance.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet : www.eduscol.education.fr

1- REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) Annexe 1 ou 1bis

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines**, réparties en plusieurs périodes sur les trois années du cycle de formation. La durée des PFMP peut varier selon le statut du candidat et/ou la durée de formation.

La durée totale peut être modifiée par une procédure de positionnement qui permet à un candidat de bénéficier par décision du recteur, en fonction de ses diplômes, de ses études, de son expérience professionnelle, d'une réduction ou d'un allongement de la durée de formation et des périodes de formation en milieu professionnel.

1-1 <u>Candidats scolaires dans un établissement privé hors contrat ou relevant de l'enseignement à distance</u>

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines. Cette durée peut être réduite à 10 semaines uniquement par positionnement du candidat, avant l'entrée en formation, sur décision du recteur.

Les candidats scolaires devront obligatoirement avoir réalisé une PFMP dans chacun des deux secteurs d'interventions :

- Socioculturel et socioéducatif, dont une période au moins en accueil collectif de mineurs,
- Animation sociale auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.

1-2 Candidats de la voie de l'apprentissage

La durée de la formation en milieu professionnel est égale à celle du contrat d'apprentissage. Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation, l'article R-6223-10 du Code du travail sera mis en application.

1-3 Candidats en formation professionnelle continue (hors GRETA)

Les candidats **en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion** sont tenus de présenter, lors de leur inscription à l'examen, un certificat attestant qu'ils ont suivi la durée de formation en milieu professionnel requise, soit 22 semaines. Cette durée peut être réduite à 8 semaines <u>uniquement par positionnement du candidat</u>, avant l'entrée en formation, sur décision du recteur.

L'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

Les candidats **en formation de perfectionnement** sont tenus de présenter un ou plusieurs certificats de travail attestant que les candidats ont effectué des activités visées par le diplôme en qualité de salarié :

- Soit à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen,
- Soit à temps partiel pendant 1 an au cours des deux années précédant l'examen.

1-4 <u>Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle</u>

Les candidats se présentant au titre de 3 années d'expérience professionnelle n'ont pas de PFMP à effectuer.

Les candidats doivent produire, pour l'inscription à l'examen, les certificats de travail justifiant de 3 années d'expérience professionnelle dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat pour lequel ils s'inscrivent.

2- EVALUATION DES EPREUVES PROFESSIONNELLES

EPREUVE E2 – Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation Oral : 00h35 – coef. 8

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat, au cours d'une activité professionnelle compatible avec la finalité de l'épreuve.

Le dossier, composé d'une dizaine de pages hors annexes, explicite un projet d'animation conduit de façon autonome par le candidat, de sa conception à sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation.

A ce dossier est joint un document attestant une activité professionnelle d'animateur et portant une appréciation rédigée par le directeur de la structure, sur les activités conduites par le candidat. Annexe 2

L'épreuve se déroule en deux phases :

- 15 min de présentation orale : le candidate présente son projet d'animation en prenant appui sur un support de communication dont la conception et la réalisation sont laissées à son choix,
- 20 min d'entretien au cours duquel la commission d'évaluation, par un questionnement approprié, évalue les compétences terminales attendues du candidat.

Au cours de l'entretien le candidat est amené à justifier et à approfondir des éléments présentés dans le dossier ou lors de son exposé, notamment la démarche méthodologique choisie et la planification de son travail.

L'entretien permet également de vérifier la maitrise des savoirs associés relatifs au bloc 1.

La note portée par la commission d'évaluation résulte de l'évaluation du dossier écrit, de la présentation orale du projet et de l'entretien.

SOUS-EPREUVE E31 – Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile Oral : 01h00 – coef. 4

L'évaluation repose sur une épreuve orale et prend appui sur la présentation et l'analyse de 3 fiches de séances d'animation s'inscrivant dans une progression. Ces documents, construits en lien avec le projet d'animation de la structure sont préalablement rédigés par le candidat et transmis à la commission d'évaluation dans les conditions fixées par la circulaire d'organisation des épreuves.

A partir des supports proposés par le candidat, la commission d'évaluation détermine une situation problème pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- 15 min de préparation relative à la situation problème,
- 15 min de présentation orale,
- 30 min d'entretien.

La présentation orale vise :

- la présentation et l'analyse des supports,
- la réponse argumentée à la situation problème choisie par la commission d'évaluation.

La note portée par la commission d'évaluation résulte de l'évaluation de la production écrite, de la présentation orale et de l'entretien.

SOUS-EPREUVE E32 – Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens Orale: 01h00 – coef. 4

L'évaluation repose sur une épreuve orale et prend appui sur la présentation et l'analyse de 3 fiches de séances d'animation s'inscrivant dans une progression. Ces documents, construits en lien avec le projet d'animation de la structure sont préalablement rédigés par le candidat et transmis à la commission d'évaluation dans les conditions fixées par la circulaire d'organisation des épreuves.

A partir des supports proposés par le candidat, la commission d'évaluation détermine une situation problème pour laquelle ell e lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- 15 min de préparation relative à la situation problème,
- 15 min de présentation orale,
- 30 min d'entretien.

La présentation orale vise :

- la présentation et l'analyse des supports,
- la réponse argumentée à la situation problème choisie par la commission d'évaluation.

La note portée par la commission d'évaluation résulte de l'évaluation de la production écrite, de la présentation orale et de l'entretien.

Annexe 1 : Attestation de périodes de formation en milieu professionnel (à photocopier si nécessaire)

BCP ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES AGEES - SESSION 2024

Nom, adresse et	Type de structure	Nature des tâches	Durée
cachet de la structure	(cocher la case)	(cocher la ou les cases)	(jj/mm/aa)
lom et signature du responsable	Secteur socioculturel et socioéducatif: Accueils collectifs de mineurs Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de la jeunesse et de la culture Maisons pour tous Structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire Animation sociale: Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de quartiers, maisons pour tous Résidences autonomie, résidences services Services d'aide et de maintien à domicile Services de gériatrie des hôpitaux	Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation : □ Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure, □ Conception et réalisation d'un projet d'animation, □ Mise en œuvre d'une communication professionnelle au sein de la structure, en direction des acteurs et des publics. Animation visant le maintien de l'autonomie sociales et le bien-être personnel en établissement ou à domicile : □ Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie, □ Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle, □ Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle. Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens: □ Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles,	Du : Au :

Cadre réservé au contrôle de conformité ☐ Attestation conforme au règlement d'examen ☐ Attestation non conforme au règlement d'examen	

Annexe 1bis: Attestation d'expérience(s) professionnelle(s)

(à photocopier si nécessaire)

BCP ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES AGEES - SESSION 2024

Date de naissance :

N° d'inscription :

Nom, adresse et	Type de structure	Nature des tâches	Durée		
cachet de la structure	(cocher la case)	(cocher la ou les cases)	(jj/mm/aa)		
lom et signature du responsable	Secteur socioculturel et socioéducatif: Accueils collectifs de mineurs Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de la jeunesse et de la culture Maisons pour tous Structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire Animation sociale: Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de quartiers, maisons pour tous Résidences autonomie, résidences services Services d'aide et de maintien à domicile Services de gériatrie des hôpitaux Services de gériatrie des hôpitaux	Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation : □ Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure, □ Conception et réalisation d'un projet d'animation, □ Mise en œuvre d'une communication professionnelle au sein de la structure, en direction des acteurs et des publics. Animation visant le maintien de l'autonomie sociales et le bien-être personnel en établissement ou à domicile : □ Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie, □ Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle, □ Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle. Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citovens: □ Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles, □ Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles, □ Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles, □ Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles, □ Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil.	Du : Au : Nb de semaines : Nb d'heures :		

Cadre réservé au contrôle de conformité ☐ Attestation conforme au règlement d'examen ☐ Attestation non conforme au règlement d'examen	

Annexe 2 : Attestation d'activité professionnelle d'animateur

(à photocopier si nécessaire)

BCP ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGEES - SESSION 2024

Epreuve E2: Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

Nom, adresse et cachet de la structure	Type d (coch	Durée (jj/mm/aa)				
	Secteur socioculturel et socioéducatif :	Animation sociale:	GH P++1			
Nom et signature du responsable	☐ Accueils collectifs de mineurs ☐ Centres sociaux, espaces de vie sociale	☐ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Du : Au :			
	☐ Maisons de la jeunesse et de la culture ☐ Maisons de quartiers ☐ Maisons pour tous	☐ Centres sociaux, espaces de vie sociale ☐ Maisons de quartiers, maisons pour tous ☐ Résidences autonomie, résidences services	Nb de semaines :			
	☐ Structures d'animation associatives et fédératives de	☐ Services d'aide et de maintien à domicile☐ Services de gériatrie des hôpitaux	Nb d'heures :			
ECIATION DU RESI	jeunesse et d'éducation populaire PONSABLE DE LA STRUCTURE SUR LES	☐ Services de gériatrie des hôpitaux				
		□ Services de gériatrie des hôpitaux ACTIVITES CONDUITES PAR LE CANDIE	DAT:			
	PONSABLE DE LA STRUCTURE SUR LES	□ Services de gériatrie des hôpitaux ACTIVITES CONDUITES PAR LE CANDIE	DAT:			
	PONSABLE DE LA STRUCTURE SUR LES	□ Services de gériatrie des hôpitaux ACTIVITES CONDUITES PAR LE CANDIE	DAT:			
	PONSABLE DE LA STRUCTURE SUR LES	□ Services de gériatrie des hôpitaux ACTIVITES CONDUITES PAR LE CANDIE	DAT:			

Académie de Corse Session 2024 6

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		 	 	• • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •	 	 	 	 	 • • • • • • • •	• • • • • • • •	• • • • • • • • •	• • • • • • • •	 • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	 •	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • •																	